

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2024 - 029 /ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°112 :        RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD  
SIGNE LE 30 MAI 2024 A NAIROBI AU KENYA  
ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE  
POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN  
AFRIQUE (BADEA) RELATIF A UNE LIGNE DE  
FINANCEMENT D'OPERATIONS D'IMPORTATION  
AU BURKINA FASO, DE BIENS D'ORIGINE ARABE,  
AFRICAINNE ET INTERNATIONALE**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le  
député **François ZANGRE**, rapporteur.

*Septembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 23 septembre de 10 heures 30 minutes à 12 heures 35 minutes et de 17 heures 03 minutes à 18 heures 55 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale.

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le vendredi 13 septembre 2024, de 11 heures 25 minutes à 12 heures 50 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Sié François d'Assise COULIBALY .

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- contexte et justification de l'accord,
- objectifs et description de l'accord,
- principaux résultats attendus de l'accord,
- montant et caractéristiques de financement.

En introduction, le Ministre a relevé que la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) est une société d'Etat, créée par kiti n°85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985. Son capital social est de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA exclusivement détenu par l'Etat. La SONABHY dispose d'un monopole de droit pour l'importation et le stockage des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé du Commerce et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances.

Les missions essentielles de la SONABHY se résument comme suit :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergies de substitution ainsi qu'à la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Pour accomplir efficacement ses missions, la SONABHY doit régulièrement mobiliser des ressources financières internes ou externes pour satisfaire la demande de produits pétroliers. A ce titre, le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ont procédé le jeudi 30 mai 2024, en marge des travaux des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) qui se sont tenues à Nairobi au Kenya, à la signature de l'accord de la ligne de financement pour les opérations d'importation des produits pétroliers au Burkina Faso au profit de la SONABHY.

Le présent exposé des motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de la ligne de financement conclu pour l'importation des produits pétroliers au Burkina Faso.

## I.1. Contexte et justification de l'accord

Depuis sa création, la SONABHY est confrontée aux défis majeurs suivants : satisfaire la demande sans cesse croissante de produits pétroliers, importer les hydrocarbures de qualité à moindre coût et résoudre les problèmes de trésorerie liés au mécanisme d'ajustement tarifaire des produits pétroliers.

- **Accroissement de la demande de produits pétroliers**

La demande de produits pétroliers augmente régulièrement en raison de la croissance de l'économie nationale. La SONABHY se doit d'importer davantage de produits pétroliers pour pourvoir aux besoins de consommation du Burkina Faso. A titre illustratif, le tableau ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de la population en lien avec les besoins de consommation nationale en produits pétroliers.

**Tableau 1:** Croissance de population et de la consommation de produits pétroliers par habitant (en %)

Rubriques	2023	2024	2025	2026	2027
Population	22 752 315	23 409 015	24 070 553	24 736 828	25 407 636
Croissance population	2,95%	2,89%	2,83%	2,77%	2,71%
Consommation nationale Super en litre	1 224 901 288	1 589 186 931	2 061 811 124	2 674 993 753	3 470 536 895
Consommation nationale Gasoil en litre	858 024 802	880 247 644	903 046 058	926 434 951	950 429 616
Consommation nationale Gaz Butane en kg	280 791 526	304 827 280	330 920 495	359 247 290	389 998 858
Consommation moyenne par habitant Super	53,84	67,89	85,66	108,14	136,59
Consommation moyenne par habitant Gasoil	37,71	37,60	37,52	37,45	37,41
Consommation moyenne par habitant Gaz Butane	12,34	13,02	13,75	14,52	15,35

Rubriques	2023	2024	2025	2026	2027
Évolution moyenne Consommation du Super par habitant	20,65%	20,70%	20,74%	20,79%	20,83%
Évolution moyenne Consommation du gasoil par habitant	-0,35%	-0,29%	-0,23%	-0,17%	-0,12%
Évolution moyenne Consommation du gaz par butane habitant	5,17%	5,23%	5,28%	5,34%	5,39%

**Source :** contrat plan Etat-SONABHY

- **Hausse des cours des produits pétroliers**

La situation du marché des hydrocarbures est marquée ces dernières années par une hausse des cours des produits pétroliers. Cette hausse est consécutive à la relance post Covid-19 notamment avec de grands besoins de consommation en Chine et l'avènement de la guerre Russo-Ukrainienne. Elle induit un besoin supplémentaire de financements.

- **Tensions de trésorerie**

La SONABHY traverse des difficultés de trésorerie consécutives au mécanisme d'ajustement tarifaire des produits pétroliers. Les subventions sur les produits pétroliers impactent négativement sa trésorerie et l'obligent à négocier des lignes de découvert ou de crédit auprès des banques locales et internationales pour financer l'exploitation.

Nonobstant ce contexte difficile, la SONABHY doit garantir la disponibilité des produits pétroliers au Burkina Faso à des coûts raisonnables. D'où la présente opération de mobilisation des ressources financières auprès de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour assurer le financement des importations d'hydrocarbures.

La mobilisation de cette ligne de financement est en cohérence avec la Politique sectorielle transformation industrielle et artisanat et est arrimée à l'axe stratégique 3 : « *l'amélioration de l'accessibilité aux services énergétiques de qualité et la garantie de l'efficacité énergétique* ». Cet axe vise à rendre l'énergie accessible à

tous à moindre coût notamment l'effet attendu 3.1.1 qui met l'accent sur l'amélioration de la disponibilité des produits pétroliers et la fixation du prix de vente de l'énergie à un niveau raisonnable par le renforcement des capacités de stockage en produits pétroliers et le renforcement des infrastructures de transport des hydrocarbures.

Par ailleurs, conformément à ses orientations, la SONABHY s'est également donnée comme ambition, dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat plan, de relever les défis majeurs en accroissant ses capacités de stockage par la construction de dépôts régionaux à l'effet d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits pétroliers.

## **I.2 Objectifs**

L'objectif global poursuivi par cette opération est de garantir la disponibilité des produits pétroliers sur le territoire national à moindre coût.

De façon spécifique, l'opération vise à :

- importer un volume supplémentaire de 60 000 tonnes métriques par trimestre ;
- satisfaire la demande de produits pétroliers sans cesse croissante d'au moins 8% par an ;
- atténuer les tensions de trésorerie de l'ordre de 27, 5 milliards de F CFA sur la durée de l'opération ;
- accroître la marge bénéficiaire de la SONABHY de l'ordre de 19 milliards de F CFA sur la période de l'opération.

## **I.3 Principaux résultats attendus**

A terme, la présente opération va contribuer à renforcer les capacités opérationnelles de la SONABHY notamment :

- l'importation d'un volume supplémentaire de 60 000 tonnes métriques de produits pétroliers par trimestre ;
- la satisfaction de la demande nationale en produits pétroliers sur les trois prochaines années d'au moins 8% ;
- l'accroissement de la marge bénéficiaire de plus de 19 milliards de F CFA ;
- l'atténuation des tensions de trésorerie de l'ordre de 27,5 milliards de F CFA.

#### I.4 Montant et caractéristiques de financement

Le montant total de la ligne de financement est de 50 millions USD (27,5 milliards de F CFA) revolving trimestriellement pendant trois ans. Cette opération s'inscrit dans la durée et permettra à terme de mobiliser 600 millions USD sur les trois prochaines années. La présente ligne de financement qui fait objet de ratification est assortie des termes et conditions de financement suivants :

<b>Prêteur</b>	BADEA
<b>Emprunteur</b>	Burkina Faso
<b>Montant de la ligne de crédit</b>	50 000 000 USD soit environ 27,5 milliards de F CFA renouvelable trimestriellement pendant trois ans
<b>Taux d'intérêt</b>	3% + taux SOFR USD soit 3%+5,32% (à la date du 20/06/2024) = 8,32% l'an
<b>Bénéficiaire</b>	SONABHY
<b>Modalité de remboursement</b>	90 jours après chaque décaissement
<b>Commission d'évaluation</b>	0,25% flat du montant de la ligne de financement payable à la date de signature du présent Accord
<b>Frais de facilité</b>	1% flat du montant de la ligne de financement payable à la date de signature du présent Accord
<b>Commission d'engagement</b>	0,5% l'an sur le solde non décaissé à partir de 120 jours
<b>Frais PSTF</b>	15 000 USD, soit environ 9,1665 millions de F CFA payable la date de signature de l'Accord de prêt.
<b>Frais juridiques</b>	20 000 USD, soit environ 11 millions de F CFA payable avant ou au plus tard à la date de signature de l'Accord de prêt
<b>Durée de l'opération</b>	3 ans

Les ressources de la ligne de financement feront l'objet d'une rétrocession à la SONABHY à travers un accord subsidiaire entre l'Etat et la SONABHY. Ces

ressources seront rétrocédées sous forme de prêts dont les remboursements seront directement assurés par la SONABHY.

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

**Question n°1 :** **Le Gouvernement peut-il faire le point à ce jour du montant global des sommes dues par l'Etat à la SONABHY au titre des subventions ? Quel est le montant de la subvention de l'Etat accordée à la SONABHY depuis les trois (03) dernières années ? Après la mise en œuvre de ce projet, la SONABHY pourra-t-elle fonctionner sans les subventions de l'Etat ?**

**Réponse :** A la date du 31 juillet 2024, le montant global des sommes dues par l'Etat à la SONABHY au titre des subventions est de trois cent onze milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quatre vingt neuf mille cinq cent vingt-deux (311 997 689 522) F CFA.

La subvention de l'Etat accordée à la SONABHY pour les trois dernières années est consignée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°1 :** **Subvention de l'Etat accordée à la SONABHY de 2021 à 2023 (en F CFA)**

Eléments	2021	2022	2023
Manques à gagner (Ecart de prix à la pompe)	70 946 684 934	457 567 740 160	46 641 353 215
Combustible livré à la SONABEL (DDO et FUEL)	30 611 200 736	71 663 954 226	85 520 453 277
GAZ BUTANE	42 863 676 572	68 814 414 628	62 832 584 056
<b>Total des Subventions</b>	<b>144 421 564 263</b>	<b>598 046 111 036</b>	<b>194 994 392 571</b>

Source : SONABHY - 2024

A terme, la présente opération va contribuer à renforcer les capacités opérationnelles de la SONABHY, notamment l'atténuation des tensions de trésorerie de l'ordre de vingt-sept milliards cinq cent millions (27 500 000 000) de F CFA. Après la mise en œuvre de ce projet, la SONABHY pourra fonctionner sans les subventions de l'Etat à condition que la vérité des prix soit appliquée à la pompe.

**Question n°2 : Le Gouvernement peut-il justifier la pertinence de l'ancrage institutionnel actuel de la SONABHY ?**

**Réponse :** La SONABHY a été créée le 9 octobre 1985 par Kiti (décret) n°85-035/CNR/PRES/PRECO. Ses missions essentielles se résument comme suit :

- l'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- le transport, le conditionnement, la vente et la distribution de ces produits ;
- la construction d'infrastructures de stockage en vue de garantir au Burkina Faso une sécurité énergétique suffisante ;
- l'appui à la recherche d'énergies de substitution ainsi qu'à la vulgarisation des techniques d'utilisation ou de consommation d'énergie.

Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge du Commerce et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances. Le dispositif institutionnel actuel est donc bien adapté au fonctionnement de la SONABHY, dans la mesure où elle achète les hydrocarbures et les revend sans transformation.

**Question n°3 : Qu'est-ce qui justifie les prévisions en hausse importante de la consommation du super qui passe de 1 589 186 931 litres en 2024 à 2 061 811 124 litres en 2025 ?**

**Réponse :** La SONABHY envisage faire de la réexportation de certains produits pétroliers ce qui explique la hausse importante de la prévision du super.

**Question n°4 :** **La SONABHY est-elle le seul fournisseur à disposer du monopole de l'importation des hydrocarbures au Burkina Faso ?**

**Réponse :** Le kiti n° 85/035/CNR/PRES/PECO confère à la SONABHY le monopole de droit sur l'importation des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national.

**Question n°5 :** **Quel est le volume d'importation trimestriel actuel de la SONABHY ?**

**Réponse :** La SONABHY importe en moyenne un volume trimestriel de 552 000 tonnes métriques (TM) tout produit confondu, notamment le super, le gasoil, le gaz butane, le fuel oil et le Jet.

**Question n°6 :** **Comment la SONABHY compte-t-elle accroître sa marge bénéficiaire de plus de 19 milliards de F CFA avec la tension de trésorerie qu'elle connaît ?**

**Réponse :** L'Etat concède à la SONABHY une marge importateur de 27 F CFA/litre à travers la structure des prix. Le projet va permettre d'importer un volume de 720 000 000 de litres sur la période. Ce qui permettra à la SONABHY d'engranger une marge de plus de 19 milliards (27 F CFA x 720 000 000 de litres).

**Question n°7 :** Les tensions de trésorerie de la SONABHY sont-elles dues au mécanisme d'ajustement tarifaire ou à d'autres facteurs tels que la gestion ?

**Réponse :** Les tensions de trésorerie de la SONABHY sont essentiellement dues au mécanisme d'ajustement tarifaire des produits pétroliers. En effet, la non application de la vérité des prix à la pompe et le paiement tardif des subventions sur les hydrocarbures contraignent la SONABHY à mobiliser régulièrement des ressources auprès des partenaires financiers.

**Question n°8 :** Le Gouvernement ne devrait-il pas exclure certaines entreprises et institutions de la liste des bénéficiaires des subventions liées aux hydrocarbures pour réduire la charge de l'Etat ?

**Réponse :** Le Gouvernement a déjà intégré cette problématique dans la structure des prix. Par exemple, les unités industrielles, les sociétés de téléphonie, les carrières et entreprises exerçant dans les BTP sont déjà exclues des bénéficiaires des subventions liées aux hydrocarbures.

**Question n°9 :** La SONABHY ne devrait-elle pas revoir certaines clauses avec les multinationales d'hydrocarbures pour éviter la concurrence déloyale et mettre l'accent sur les entreprises nationales ?

**Réponse :** Courant l'année 2022, l'Etat a demandé à la SONABHY d'accorder 40% des importations aux entreprises nationales ; ce qui a été fait par la SONABHY. Mais les entreprises nationales n'ont pas pu honorer les livraisons à la hauteur des 40%. Au 30 juin 2024, les entreprises nationales ont assuré la livraison à hauteur de 4,69%. Cela s'explique par la faible capacité et le manque d'expertise dans le domaine des hydrocarbures.

**Question n°10 :** Si l'objectif est de garantir la disponibilité des hydrocarbures à moindre coût, comment expliquer les principaux résultats attendus (point IV, P.4) alors que le pays n'est pas producteur de pétrole ?

**Réponse :** Le prêt BADEA vient renforcer les autres sources de financement de la SONABHY. Il vient atténuer les tensions de trésorerie pour l'importation des produits pétroliers. Ce financement permet de financer des cargaisons d'hydrocarbures à hauteur de 60 000 TM par trimestre représentant 8% de la demande de produits pétroliers.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

### **IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION**

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget note que la mise en œuvre de cet accord, à travers l'exécution de la ligne de financement, permettra :

- d'améliorer les performances globales de la SONABHY ;
- d'accomplir efficacement la mission de service public dévolue à la SONABHY qui est de garantir la disponibilité des hydrocarbures à moindre coût.

Par conséquent, la COMFIB recommande à la plénière d'autoriser la ratification de l'accord de prêt par l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 23 septembre 2024



Le rapporteur

**François ZANGRE**

Le Président

**Moussa NOMBO**

**ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

**SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER**

**LE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	DIALLO Daouda	Membre
10.	TAPSOBA Issaka	Membre
11.	FOFANA Haoua	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

**Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre

**SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT**

**LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1	NOMBO Moussa	Président
2	YARO Mamadou	Rapporteur général
3	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
7	DIALLO Daouda	Membre
8	TAPSOBA Issaka	Membre
9	FOFANA Haoua	Membre
10	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS**  
**SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COMMISSIONS</b>
1.	HIEN Diédon Alain	CDD
2.	COULIBALY Sié François d'Assise	CAEDS

### Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	SANOOGO Drissa	Vice-président
4.	ZANGRE François	Membre
5.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

### Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATIF
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Mission

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NACANOBO Aboubakar	Ministre
2.	GYENGANI Zakaria	Dircab/ MICA
3.	YONLI H. Honoré	PCA/SONABHY
4.	NONGROUNI Aimé W.	DG/SONABHY
5.	SIDIBE Siméon	CT/ SONABHY
6.	BASSOLE Daniel	DSTA/ SONABHY
7.	ILBOUDO Barké	DFC/ SONABHY
8.	KABRE Anick Stéphanie	DGCOOP/MEF
9.	BOUDA/OUEDRAOGO M. Safiata	DDII/MICA
10.	DAO Brama	DGESS/MICA
11.	OUOBA Haandi	DGTCP/MEF
12.	BOUDA O. Philippe	Chargé d'appui technique (DGRI)
13.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

**SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT**

**LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1	SANOGO Drissa	Vice-président
2	YARO Mamadou	Rapporteur général
3	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
6	ZANGRE François	Membre
7	TAPSOBA Issaka	Membre
8	FOFANA Haoua	Membre

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS**  
**SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COMMISSIONS</b>
1.	HIEN Diédon Alain	CDD
2.	COULIBALY Sié François d'Assise	CAEDS

### Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

### Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATIF
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Mission

### LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	NACANOBO Aboubakar	Ministre
2.	GYENGANI Zakaria	Dircab/ MICA
3.	YONLI H. Honoré	PCA/SONABHY
4.	NONGROUNI Aimé W.	DG/SONABHY
5.	SIDIBE Siméon	CT/ SONABHY
6.	DAO Brama	DGESS/MICA
7.	BOUDA/OUEDRAOGO M. Safiata	DDII/MICA
8.	BOUDA O. Philippe	Chargé d'appui technique (DGRI)
9.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

## LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
5.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
6.	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
7.	OUEDRAOGO Chaïda	Stagiaire
8.	DADO Inoussa	Stagiaire
<b>PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT</b>		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT